

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : le 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Véronique BONNAUDET, Paul DOITEAU-LEVEE, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON, Benoît PALLEE, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Lydie FAURE

Patrick POTTIER (pouvoir à Catherine FAUCHE)

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 26 août 2022
- Nomination correspondant incendie et secours (délibération)
- Changement de nomenclature (délibération)
- Point urbanisme
- Divers devis
- Organisation cérémonie du 11 novembre 2022
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 AOÛT 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 août est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

Suite au décret du 29 juillet 2022 les communes doivent créer la fonction de correspondant incendie et secours et proposer un adjoint ou un conseiller municipal avant le 31 octobre 2022.

Lecture du décret par Madame Le Maire.

Après délibération, Patrick POTTIER est désigné pour être le correspondant incendie et secours.

CORRESPONDANT DEFENSE :

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant de défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer un lien militaire du département.

L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 rappelle et précise leurs missions qui s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen, et la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Recettes : **2839,20€**

Dépenses :

- Borget : 1055,83€
- Paella : 1000,00€
- Musique : 800,00€
- Déco Benoît : 30,00€ (bouquet)
- Déco Josette : 26,74€ (cartes tables)
- Déco Liliane : 125,80€ (fleurs)
- Déco Françoise : 39,53€ (nappes + serviettes)
- 3 arômes : 75,80€

Soit un total dépenses de **3153,71€ (delta de -314,51€)**

Reste à payer la facture CARREFOUR MARKET

NOEL :

Madame Le Maire a trouvé un groupe de Gospel (Groupe Reborn à Evreux) qui fait régulièrement des concerts dans les églises de Normandie (mariage, obsèques et autres). Ils prennent 400€.

Elle propose donc d'organiser un concert de Gospel le dimanche 18 décembre après midi (à 15H), suivi d'un pot à la salle des fêtes. Nous pouvons aussi installer un sapin sur l'estrade comme l'an dernier. L'idée est acceptée par l'ensemble des conseillers.

Mr CORRF se propose de faire le père Noël. Nous déclinons son offre car nous n'envisageons pas de faire un arbre de Noël avec cadeaux.

CIMETIERE :

Dans la 1ère moitié du cimetière, secteur A et secteur B il y a 48 sépultures en état d'abandon.

Madame Le Maire demande au conseil si nous programmons la relève pour 2023 en précisant que plusieurs tombes sont dangereuses. Le conseil accepte et Madame Le Maire va faire faire un devis.

Benoît PALLEE se faisant le porte parole de l'équipe chargée de l'aménagement du jardin de la mairie, nous présente quelques éléments chiffrés :

- Une table + bancs en béton à 2040€
- Une barre d'attache chevaux à 1800€
- Une table de ping-pong à 2160€
- 1 poubelle à 3 compartiments à 944€
- Un kiosque à 1990€
- Une banquette pour l'abri bus à 431€
- 1 cendrier à 185€

Soit un total de 9550€

Plusieurs réactions de la part des conseillers :

- Le kiosque est abandonné ainsi que la table de ping-pong
- Demande d'harmonie entre tous les éléments : soit tout en pierre/béton, soit tout en bois....
- Sous la table il faut prévoir une dalle. Quel prix ?
- Le béton ne plaît pas à tout le monde. Pourquoi pas en bois comme à Gouttières, ou à Ajou ?

Il est évoqué le fait que le jardin sert trop souvent de parking ... Comment faire pour éviter cela. Olivier POULAIN propose de fixer dans un premier temps des panneaux « interdiction de stationner sur la pelouse ».

Il est aussi proposé de planter des rondins de bois de 50/60 cm tous les 1,5 mètres. Cela représente un coût important.

TOUR DE TABLE :

Véronique BONNAUDET propose de faire des économies sur l'éclairage public.

Madame Le maire n'a pas trouvé une autre entreprise capable de nettoyer par aérogommage et d'effectuer le réchappissage à la peinture des inscriptions et ornements funéraires gravés (248 lettres). Elle représente le devis de DECAP FLASH à 2650€ et demande l'avis du conseil. Le conseil veut également se rendre sur place pour évaluer le travail à faire. Madame Le Maire précise qu'elle aurait souhaité que le monument aux morts soit rénové pour la cérémonie du 11 novembre 2022.

Rénovation d'une croix en bois :

Même problème que pour le monument aux morts. Il est difficile de trouver un artisan qui assure plusieurs corps de métier.

Le devis de DECAP FLASH est de 1500€.

Le conseil va se rendre sur place et donner leur avis.

La taille des ifs de l'église et du cimetière :

1. Devis de JP3 : 1164€ (élagage + Broyeur)
2. Devis de Jean-BAPTISTE BARRE : 2280€
 - If de l'église : (élagage, coupe des branches mortes, coupe du lierre à la base du tronc, réduction du houppier afin de rééquilibrer le volume de l'arbre et dégagement de la toiture de l'église. Vérification de l'état sanitaire du tronc dans sa partie haute)
 - If du cimetière : taille d'entretien et de réduction des branches fragiles ou mortes, coupe du lierre à la base du tronc
 - Six tilleuls : coupe des rejets sur les troncs
 - Le grand buis sur la gauche : taille de réduction en forme de boule à environ 2,50/3 mètres

Après délibération, le conseil décide d'accepter le devis de Jean-Baptiste BARRE.

ORGANISATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Il est décidé que la cérémonie débutera à 11H et qu'à l'issue de la manifestation un pot de l'amitié sera offert à la salle des fêtes.

Madame Le Maire demande à Catherine FAUCHE si son fils peut être le porte drapeau.

Un courrier d'invitation va être fait pour les habitants du Noyer en Ouche.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Présence Verte : La réunion qui avait été annulée est reportée au 12 octobre 2022 à 14 heures

Siège 27 : Réunion INTERCOM le 19 octobre pour débattre de tous les projets.

PROJET 2022 :

Les travaux d'enfouissement des lignes du Milan TR1 vont commencer le 24 octobre 2022. Il faut demander aux riverains de la route de la forêt de tailler leur haie à la limite de leur propriété.

Pour financer ces travaux dont la part communale est estimée à 28.200€. , Madame Le maire propose de faire un nouvel emprunt et demande l'avis du conseil. L'idée est acceptée par l'ensemble des conseillers présents.

PROJETS 2023 :

Enfouissement des lignes au MILAN TR2. Part communale estimée à 49.833€

2 candélabres sur parking salle des fêtes.

Changement des lampes de la route de Beaumont en LED plus ajout de 7 lampes.

Ajout de 2 candélabres sur la route à côté de l'église.

Madame Le Maire informe le conseil que suite au prêt de la salle des fêtes à l'association TERRE DE LIN, ils nous ont envoyé un chèque de don de 100€.

Après délibération, le conseil accepte que la mairie encaisse ce chèque.

Bilan financier de la soirée du 1er octobre (repas communal) :

Après délibération, Eric DEJEAN-SERVIÈRES est désigné pour être le correspondant défense.

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE :

Actuellement, les collectivités ne sont pas toutes sur la même nomenclature budgétaire et comptable.

Certaines sont sur la M57 et d'autres comme nous sont sur la M14. Par souci d'uniformisation, toutes les collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) vont basculer sur la M57 à compter du 1er janvier 2023.

Le référentiel M57 présente des comptes plus détaillés que les autres nomenclatures.

Fongibilité des crédits : possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Gestion des dépenses imprévues : possibilité de voter des AP/AE (autorisation de programme en investissement, et autorisation d'engagement en fonctionnement dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

Après délibération,

- Le conseil approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023
- Accorde au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)
- Permet au Maire des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

POINT URBANISME :

- Demande de régularisation « fin de travaux » pour pose de 2 velux suivant DP en 2012, de Mr LE BRETON et demande de CU en vue de la vente de sa propriété au MILAN.
- Suite à l'acceptation du permis de construire de Mr LAMBERT, son voisin, Mr BARROS nous demande des renseignements à savoir : la surface, la hauteur du bâtiment, l'emplacement du projet... Il est même venu consulter le dossier en mairie. Madame Le Maire a appelé Mr LAMBERT afin qu'il complète son panneau d'affichage.

Véronique BONNAUDET signale que le spot installé sur le portail de Mr BARROS présente une dangerosité pour les automobilistes.

DIVERS DEVIS :

- Devis de Mr RENIER pour des caches nids d'hirondelles : 735,60€ .
- Devis de Mr RENIER pour des barres à fixer sur les rebords de fenêtres de la salle des fêtes et de la mairie pour maintenir les jardinières de fleurs : 871,80€

Le conseil estime ces deux devis trop chers. Il est demandé à Madame Le Maire de voir avec Mr RENIER pour qu'il les révise à la baisse.

Rénovation du calvaire dans le cimetière :

1. Devis Sté Décap Flash : 6300€ (décapage par aérogommage de la brique + la croix en méta + peinture de la croix + reprise maçonnerie + rejointoiement total + rejointoiement)
2. Devis Mr HUSSON : 2382,40€ (nettoyage des briques au NHP, couche anti mousse, réfection des joints de briques défectueux, démolition de la fondation au marteau piqueur, raccords d'enduit en pourtour, brossage de la croix en fer forgé, peinture noire anti-rouille)

Le conseil souhaite aller constater sur place l'état du calvaire afin de savoir s'il est nécessaire de refaire TOUS les joints. C'est clairement ce poste qui fait l'écart de prix entre les deux devis.

Le monument aux morts :

Il est décidé de réduire l'amplitude horaire le soir soit d'arrêter l'éclairage public à 21 heures au lieu de 22H30 comme ça l'est actuellement. Eric DEJEAN SERVIERES précise que les horaires ne sont pas fixes mais varient en fonction du lever et du coucher du jour.

Véronique BONNAUDET trouve que nous utilisons trop de papiers pour les conseils, que cela s'accumule chez elle et qu'elle ne sait pas quoi en faire.

Madame Le Maire répond qu'elle fait une pochette pour chacun afin de faciliter les échanges mais que si cela dérange elle peut arrêter.

Il n'est pas possible de projeter car il n'y a aucun mur à la mairie qui le permet.

Véronique BONNAUDET nous informe d'une exposition à Abbatale de Bernay de Mr JACOB

Catherine FAUCHE nous fait un compte rendu de la réunion tourisme :

En résumé : plus de locations cet été, mais baisse économique. Augmentation de la taxe de séjour qui passe de 4% à 5% soit un gain pour INTERCOM de 15.000€.

Benoît PALLEE nous fait part du mécontentement des habitants des 4 Houx qui se sont vus privés du gravillonnage.

Madame Le Maire explique qu'INTERCOM a coupé les budgets et que de ce fait ils n'ont pas pu tenir leurs engagements sur plusieurs communes.

Benoît PALLEE rappelle le danger que représente la route de Beaumesnil notamment pour les habitants de la route du Bois Fleuret. Les automobilistes roulent très vite. Il demande s'il est possible de faire intervenir le département pour installer un moyen de faire ralentir les usagers de cette départementale comme par exemple un radar mobile

Madame Le Maire s'engage à contacter le département.

La séance est levée à 21h30

Josette MUSSET
Le Maire,

